



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 Avril 2015

Date de la convocation 07 Avril 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, LACOSTE : M.SAN MARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.MALLET Denis à M.LACROIX Jean-Claude, M.DÔ Laurent à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme OLLIE Sophie à Mme PRULHIERE Yolande, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, M.BRUN Olivier à M.COSTE Bernard, Mme GUERIN Audrey à M.VALERO Claude.</p>

Objet : Vente de locaux situés 7 et 9 rue de l'Ebéniste, ZAC de la Barthe, 34230 Paulhan.

Monsieur VALENTINI rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes possède des locaux construits sur la ZAC de la Barthe à Paulhan. Certains de ces locaux sont loués et d'autres sont inoccupés.

Il ajoute que la SARL SI (enseigne Coladis) est actuellement locataire d'un de ces locaux. Elle a exprimé le souhait d'en devenir propriétaire et, afin de s'agrandir, d'acquérir le local mitoyen qui est inoccupé.

Ces locaux sont respectivement situés au n° 7 et 9 rue de l'Ebéniste, 34230 Paulhan, sur la parcelle cadastrée AH 588.

Il précise que la Communauté de communes a fait procéder à une évaluation de leur valeur par le Service des Domaines.

Le premier local d'une surface de 291 m² a été évalué à 146 000 €.

Le second local d'une surface de 441 m² a été évalué à 198 500 €.

Soit un prix global de 344 500 €.

La Communauté de communes dispose d'une marge d'appréciation de +/- 15 % afin de tenir compte des éléments particuliers de chaque local (isolation, portail d'accès, parking...).

La SARL SI est une entreprise qui compte actuellement 8 employés. Son gérant, M. Bastian prévoit de faire des travaux de rénovation de son local et notamment de sa façade. Ces travaux lui permettront d'embaucher une personne supplémentaire et d'apporter une meilleure visibilité à la zone de la Barthe.

Compte tenu de l'évaluation réalisée par le Service des Domaines, des travaux envisagés par la société Coladis et de l'embauche annoncée, il est proposé de lui céder ces locaux au prix global de 325 000 € net vendeur.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente des locaux situés 7 et 9 rue de l'Ebéniste, ZAC de la Barthe, 34230 Paulhan à la SARL SI (enseigne Coladis) moyennant le prix de 325 000 € net vendeur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150416-2015-04-14-12-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015